

PROPOSITION D'UNE MÉTHODE D'INVESTIGATION CLINIQUE EN CRIMINOLOGIE.

On sait en quoi consiste classiquement dans les sciences cliniques la tâche du praticien:

- *-Il doit tout d'abord relever des indices révélateurs de la pathologie qu'il recherche (observation),*
- *-Il doit ensuite, au regard de ces indices, proposer une explication de ce qu'ils révèlent (diagnostic),*
- *-Il doit enfin, en déduction de ce diagnostic, élaborer une action à entreprendre dans une perspective évolutive (prognostic et thérapeutique).*

Observer des symptômes, faire un diagnostic, élaborer un pronostic sont les trois phases de la méthode clinique dont on sait depuis Ribet qu'elle permet à partir du pathologique de mieux connaître le normal.

Il n'y a point de raison évidente ni essentielle pour que la criminologie clinique déroge à cette voie tri-phasique à laquelle vient se greffer le traitement.

Mais, la pathologie criminelle sur laquelle se fonde la criminologie clinique n'offre pas des symptômes aussi nets que les autres sciences cliniques comme par exemple la médecine, encore moins pourrait on dire des syndromes précis.

Certains auteurs, vont d'ailleurs jusqu'à nier l'existence de syndrome criminel en tant que tel.

Toutefois, en ce qui nous concerne, les enseignements que nous avons reçus ont suffisamment montré, estimons-nous, la possibilité d'élaborer une classification soit de symptômes

criminels, soit mieux de syndromes criminels

Mais cela suppose :

- d'une part que nous nous montrons capables d'observer des indices criminologiques, révélateur d'autant de symptômes criminels,
- d'autre part que nous puissions à la lumière de ces indices faire un diagnostic (c'est-à-dire regrouper ces symptômes en syndromes caractéristiques des diverses pathologies criminelles, permanentes ou temporaires) et dès lors prévoir un traitement adéquat.

On comprend donc que la clinique criminelle comme toute clinique repose sur l'observation et l'appréhension d'indices particulièrement choisis.

Aussi avons-nous l'intention ici de relever certains de ces indices qui nous paraissent essentiel dans l'élaboration d'un diagnostic criminologique.

Ce choix étant fait, nous pouvons proposer une méthode pour les collecter, les observer et les utiliser.

CHOIX D'INDICES PRIVILEGIES

Il a été suffisamment montré dans le cours CRIM. 245 et dans d'autres enseignements d'importance criminologique de certaines variables pour que nous en fassions notre choix sans revenir sur leur démonstration :

- l'âge avec le concept adjacent de maturation
- les antécédents criminels
- la nature des délits
- les indices se référant à l'enfance et à la famille :

influence pathogène générale de la famille

famille criminogène

ruptures traumatiques

qualité des relations familiales

rejets familial

influence de la mère

influence du père

- *indices relatifs à la personnalité :*

anomalies accidentellement anti-sociales

anomalies indirectement anti-sociales

anomalies directement anti-sociales

(psychopathes amoureux)

anomalies extrêmes (pervers et sadique)

- *indices biologiques :*

biotypologie

génétique

cytogénétique

endocrinologie

dysthique

électroencéphalographie

anatomie cérébrale

- *indices sociaux :*

adaptation sociale

alcoolisme et narcomanie

travail

adaptation institutionnelle

milieu social

situation économique

La plupart de ces indices sont aujourd'hui recherchés et utilisés par les criminologues cliniciens.

Si une carence persiste, elle ne se trouve donc pas tant dans le choix des indices que dans la méthode clinique qui les véhicule et les exploite. C'est pourquoi il semble

nécessaire d'en proposer une autre.

2- MÉTHODE DE CRIMINOLOGIE CLINIQUE

Il semble qu'encore aujourd'hui règne l'anarchie du point de vue méthodologique.

Si presque tous les cliniciens utilisent les mêmes indices, ils ne le font pas de la même manière et surtout ne les collectionnent pas, ne les appréhendent pas sous le même jour. Ceci non seulement peut entraîner de regrettables confusions et erreurs dans les résultats des recherches mais surtout peut fausser un diagnostic qui, autrement, serait efficacement opérationnel.

Il semble que la méthode de collecte des indices la plus largement employée soit la classique "histoire de cas". Une série d'entrevues permettant au clinicien d'apprendre son patient et qui vient compléter l'examen psychiatrique ou psychologique.

Le principal et évident défaut de cette méthode est de dépendre soit à la bonne volonté et de la franchise du sujet, soit de la perspicacité psychologique du clinicien.

Certaines le clinicien aura toujours le principal rôle dans la découverte et la caractérisation d'un patient.

Mais de rôle, pensons-nous, doit être aujourd'hui pondéré par l'usage d'instruments de recherche; cela suppose donc une

FONDEMENT THEORIQUE DE LA METHODE CLINIQUE EN CRIMINOLOGIE

Modernisant les idées de l'école positiviste, l'école de la défense sociale nouvelle a proposé pour fondement de la clinique criminelle la notion d'état dangereux. La dangerosité d'un individu pour la société et pour lui-même dans cette conception apparaît comme le fondement à la fois du Droit Pénal et de la criminologie clinique i.e. de l'interprétation thérapeutique du criminologue clinicien.

Sans être véritablement péremptoire, cette idée doit être selon nous repensée. L'expression "état dangereux" nous paraît en effet insuffisante pour recouvrir la réalité

clinique à laquelle doit faire face le criminologue.

Il ne s'agit pas tant pour lui d'empêcher un individu de nuire que de le réinsérer dans la communauté sociale en lui redonnant tout son sens au sein de cette communauté; il s'agit pourrait on dire de le remettre (ou parfois de le mettre), du moins dans une certaine mesure, en harmonie avec les autres hommes.

Nous ne voulons absolument pas dire qu'il faille le transformer de loup hurlant avec les loups en mouton de Panurge. Il s'agit de lui rendre toute sa valeur d'homme.

Cette ambition, pour paraître quelque peu grandiose, n'en demeure pas moins une ambition souhaitable et réaliste. Elle sous entend évidemment que l'on donne du criminel une définition

particulier.

Ce criminel nous apparaît en effet comme celui qui sous l'influence de certaines facteurs, pour une raison ou pour une autre ne se trouve pas ou plus en harmonie avec le corps social auquel il appartient, cette désharmonie étant en l'occurrence révélée par un acte qualifié crime.

Nous avons à dessein choisi le terme musical d'harmonie, car il exprime bien ce que nous voulons dire. L'homme qui n'est plus en harmonie avec le corps social perd sa raison d'être si tant est que chacun d'entre nous d'une manière ou d'une autre se trouve relié à une communauté humaine. Dès lors il n'est plus en harmonie avec lui-même non plus ou plutôt sa vie, sa manière d'exister ne peut en aucune façon lui apporter l'épanouissement véritable, tout comme le violon discordant au sein de l'orchestre symphonique.

Cette philosophie que l'on pourrait qualifier d'existentielle, le nous paraît être due aux lumières apportées en criminologie à la fois par les chercheurs de la psychologie et de la sociologie classiques et par les psychoanalystes.

L'homme qui a des problèmes, fonctionner mal en société, le plus souvent, a un niveau ou à un autre, et inversement ce lui qui fonctionne mal en société montre par la

qu'il a des problèmes personnels.

Dans notre perspective le criminel serait celui qui ayant des problèmes personnels fonctionnerait si mal dans une société, dampnée qu'il enfreindrait la règle de cette société, la rédli- ve apparaissant tout naturellement comme l'indicateur de la Mus ou moins grave pathologie psychosociale.

Dès lors il s'agit, tout en conservant l'indispensable volonté de protéger la société, de restituer à l'individu la part d'harmonie personnelle et communautaire qui lui manquait.

Le criminologue clinicien se distingue ainsi fondamentalement du psychologue qu'à notre sentiment il ne cesse guère d'être dans l'actuelle conception de la défense sociale.

Cette idéologie, utopique qu'elle puisse paraître présentement, ne perd pas pour autant tout réalisme si l'on veut bien admettre que chaque homme a besoin de chaque homme pour vivre en société, et que la communauté se trouve perturbée dès qu'une de ses membres se désolidarise des autres.

"Maladie particulière" le crime nécessite une approche spécifique du point de vue clinique. Le patient est un homme en situation qu'il s'agit de sonder totalement pour trouver la cause du mal qui l'habite et appliquer une thérapie.

B- DESCRIPTION DE LA METHODE CLINIQUE EN CRIMINOLOGIE

Conservant les trois étapes fondamentales de toute approche clinique (observation, diagnostic, propositional), nous allons décrire chacun de ces stades:

1. L'observation clinique

Aujourd'hui cette observation devrait être totale, c'est-à-dire faisant appel sans idées préconçues à toutes les possibilités d'investigation. Celles-ci peuvent être divisées toutefois en deux catégories:

- 1. l'investigation technique: il s'agit par là d'utiliser toutes les possibilités matérielles, de techniques scientifiques, dont nous disposons pour connaître la personne*

humaine: Br.; électro-encéphalographie génétique cyto-génétique etc... test psychologique (psychogramme) (sociogramme) examen médical examen psychiatrique, etc...

Cette première sorte d'investigation nous donnera en principe une approche relativement objective du sujet.

2- L'investigation intellectuelle

Par opposition à la précédente, cette sorte d'investigation utilise au maximum la perspective et l'intelligence du chercheur sans que celui-ci soit pour autant démunie de toute technique.

Participant de ce type d'investigation:

- *l'historique de cas*
- *l'examen psychologique*
- *la psychanalyse*
- *le psychodrame*
- *le sociogramme*
- *l'observation, etc...*

Cette investigation offrant un plus grand risque de subjectivité de la part du clinicien, nous proposons qu'elle s'insère dans un cadre assez précis qui pourrait être le suivant:

- 1. usage simultané ou consécutif de plusieurs moyens d'investigation intellectuelle, par exemple: l'historique de cas, l'examen psychologique et l'observation*
- 2. en pleine connaissance des limites de chaque moyen.*

3. *détermination d'une liste minimale de données nécessairement collectées (questionnaire type par exemple)*
4. *investigation menée par une équipe criminologique et non par un seul criminologue, chaque collecté étant confrontée avec celle des autres cliniciens.*

Ayant ainsi assuré une certaine fiabilité aux indices recueillis, nous pouvons envisager un diagnostic.

11- LE DIAGNOSTIC CLASSIQUE

Nous pensons qu'il serait nécessaire pour confirmer un caractère scientifique à ce diagnostic, d'appliquer aux indices précédemment requis une "grille clinique", sorte de manuel de diagnostics spécifiques types à l'usage du criminologue clinicien. Pareille entreprise est d'autant moins douteuse aujourd'hui qu'elle pourrait être effectuée à l'aide d'un ordinateur.

1- Composition de cette "grille"

Mentionnons pour mémoire la place qui pourrait être réservée ici aux fameuses tables de Sheldon et Eleanor Glueck. Il s'agirait d'élaborer comme on l'a fait en médecine générale et plus tard en psychiatrie des tableaux de symptômes formant des syndromes.

2- Utilisation de la "grille"

On pourrait ainsi établir un premier diagnostic qualificatif de provisoire qu'il s'agirait de maintenir ou de modifier après une certaine période de temps à déterminer.

Ce diagnostic provisoire permettrait immédiatement un premier pronostic afin d'assurer au patient un traitement le plus tôt possible.

Mais cela nous amène à fournir notre conception du pronostic en criminologie classique.

111- LE PRONOSTIC CLINIQUE

Ce pronostic ne peut-être conçu que dans une perspective

ve dynamique car :

- *-d'une part l'individu lui-même évolue naturellement au sein d'une société elle-même en évolution*
- *-d'autre part dès son premier contact avec le criminologue clinicien l'individu se trouve en principe en thérapie et par conséquent va subir l'influence d'un certain traitement fut-gy-*

-11 temporaires.

Aussi faut-il concevoir un double pronostic :

- *-A court terme : donc facilement vérifiable et ajusta-*
- *-A long terme : qui suppose une connaissance appro- fondie du sujet et en même temps une infracrimnothèque à la fois juridique et criminologique assez élaborée pour offrir un éventail de solutions selon les besoins des criminels.*

Le traitement lui-même, ultime et déterminante phase d'in- tervention du criminologue clinicien viendrait alors s'inscrire tout naturellement dans ce double cadre dynamique : à court terme et à long terme.

En conclusion, nous ne saurions mieux faire que d'insister sur ce que nous croyons être une nécessaire caractéristique de la criminologie clinique : sa pratique en équipe multidisciplinaire.

La pathologie criminelle offre de multiples visages eux- même façonnés de multiples traits. Il nous paraît donc indispensa- ble pour assurer l'uefficacité à la thérapie criminologique, que l'étude et le traitement du criminel ne soit pas le fait d'une action et d'une pensée individuelle mais d'une volonté

communautaire, celle-ci étant le fruit aussi bien d'une équipe de plusieurs criminologues que d'une équipe ou un criminologue et membres d'autres disciplines œuvraient dans un même but, celui de prouver un "lieux d'être" et de la personne criminelle et à la société ayant engendré cette personnalité criminelle.

Bibliographie

- *Le cours international de criminologie*
- *Le problème de l'état dangereux - fait 14 sept. - 23 oct. 1963 - Maison de l'unesco - publié par Jean Piaget - 632 p.*
- *Le Congrès international de Criminologie : résolutions Bulletin de la société internationale de criminologie le semestre 1961*
- *Cours de Biocriminologie - H. Ellenberger Département de Criminologie - Montréal 1963*
- *Modelli (Agen) Comment les documents délirants Editions sociales françaises 1968 - 2e éd. - 234 p.*